

## **EN345-1:1997**

Spécification des chaussures de sécurité à usage professionnel

Présentation : Cette norme européenne spécifie, en référence à l'EN344-1, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) pour les chaussures de sécurité à usage professionnel, marquées "S".

La chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie maximal équivalent à 200 Joules et contre un écrasement de 15kN.